

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom du séjour : Colonie de vacances Survie douce 8 - 11 ans

Dates choisies (rayer les mentions inutiles) :

- du samedi 11 juillet 2026 à 17h
au samedi 18 juillet 2026 à 10h
- du samedi 18 juillet 2026 à 17h
au samedi 25 juillet 2026 à 10h
- du samedi 25 juillet 2026 à 17h
au samedi 01 août 2026 à 10h

Lieu : Yayla de Rochebrune – 626, route des Granges – 73110 – Le Pontet

Nom/Prénom du jeune* : né(e) le :

N° allocataire CAF (ou MSA):.....

N° Carte Loisirs:



Adresse :

Téléphone parent 1 : Téléphone parent 2 :

Mail:..... Téléphone du jeune (s'il en a un) :

Coordonnées d'un autre parent à contacter en cas d'urgence :

Assurance annulation (5% du montant du séjour)* : Oui Non

Les modalités de souscription et les conditions d'octroi de la garantie sont présentées à la toute fin de ce bulletin

*veuillez ajouter le prix de l'assurance choisie au montant du séjour en page 2

Assistance / Rapatriement :

Notre contrat comporte une assistance rapatriement incluse. Si vous souhaitez utiliser votre propre assistance, merci de nous indiquer le nom de la compagnie d'assurance, son adresse, ainsi que le n° de contrat.

Prix : 595 €* ou 565€ pour le famille disposant de la carte Loisirs

*Si vous inscrivez trois enfants en même temps, ou que vous faites inscrire trois enfants en même temps (ami-es, famille), vous bénéficiez d'une remise de 5% pour chaque enfant inscrit, soit 565€/enfant au lieu de 595€/enfant.

Prix du séjour hors-assurances : €

Prix des assurances choisies : €

Prix total du séjour : €

Montant de l'acompte (30 % du total)* : €

*à joindre par virement bancaire (RIB joint) ou par chèque bancaire au bulletin d'inscription et à renvoyer par courrier à l'adresse indiquée en bas de page

Montant du solde : €

Calendrier de paiement de solde : Une facture de solde vous sera adressée dans le mois précédent le séjour, elle devra être réglée avant le début du séjour.

L'association se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, d'annuler le contrat.

Prix des prestations complémentaires proposées : néant

Modalités de révision de prix : néant

Nombre minimal de participants : 8

Moyens de transport (rayer les mentions inutiles) : voir fiche technique du séjour.

☐ Je souhaite que MNHS organise le transfert de mon enfant depuis/vers Chambéry (inclus dans le prix du séjour)

☐ Je souhaite que MNHS organise le transfert de mon enfant depuis/vers la gare de Paris gare de Lyon en train avec le service Junior & Co. Les modalités financières vous seront communiquées selon le tarif de la SNCF après le bulletin signé.

Hébergement : sous yourtes + un bivouac

Repas : voir projet éducatif

Nom des accompagnateurs en montagne sur ce séjour : à déterminer

Coordonnées du référent du séjour : Céline Truchet // contact@montagnesnaturehommes.org

Association loi 1901 Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

Adresse postale : 361 route des Domenges 73 800 St Pierre de Soucy

Siège social : 626, rte des Granges – 73110 – Le Pontet 06 40 07 37 46

www.montagnesnaturehommes.org

contact@montagnesnaturehommes.org

N°SIRET : 537 911 067 00024

Code APE : 9499Z

N°TVA intracommunautaire : FR 85 537911067

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM073160001

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE – contrat n°4000714316/0

Responsabilité civile professionnelle : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, France – Police n° : 3 674 041 B

Important : le séjour peut être annulé par l'organisateur si un nombre minimum de 8 participants n'est pas inscrit [avant le 22 juin 2026](#). Vous serez régulièrement informés du nombre d'inscrits à partir de la réception de votre bulletin.

Je, soussigné , agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions particulières de vente de ce séjour, figurant au verso, avoir reçu la fiche technique et le bulletin d'inscription et les accepte. Si je suis responsable d'un groupe, j'ai transmis les informations aux personnes inscrites, notamment le niveau et l'état de santé requis pour le séjour.

Lu et approuvé en lettres manuscrites

Date, Signature (et cachet si structure) :

Association loi 1901 Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

Adresse postale : 361 route des Domenges 73 800 St Pierre de Soucy

Siège social : 626, rte des Granges – 73110 – Le Pontet 06 40 07 37 46

www.montagnesnaturehommes.org

contact@montagnesnaturehommes.org

N°SIRET : 537 911 067 00024

Code APE : 9499Z

N°TVA intracommunautaire : FR 85 537911067

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM073160001

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE – contrat n°4000714316/0

Responsabilité civile professionnelle : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, France – Police n° : 3 674 041 B

Conditions particulières de vente de l'association Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

En référence au code du tourisme – loi du 22 juillet 2009 – décrets parus au JO le 23 décembre 2009

1 - INSCRIPTION

Les conditions générales d'inscription de MNH Séjours sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris)

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et à nos conditions de vente. Toute inscription doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire, accompagnée d'un acompte de 30%. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. Le solde devra être réglé à l'issue du séjour.

Aucune inscription ne sera enregistrée par MNH Séjours sans le paiement de l'acompte correspondant.

Les assurances doivent être obligatoirement choisies à la signature du contrat et réglées à ce moment.

2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION PARTICULIÈRES

Dossiers et certificats médicaux

La Participation à un séjour à MNH Séjours nécessite pour des raisons de sécurité de demander pour chaque enfant mineur la fiche sanitaire de liaison.

Les enfants mineurs devront obligatoirement être munis de ce document pour pouvoir participer au séjour. MNH SÉJOURS se réserve le droit de ne pas accepter d'enfants mineurs en cas d'absence de ce document. Vous trouverez le formulaire dans la documentation remise au moment de l'inscription et téléchargeable sur www.montagnesnaturehommes.org. Ce document est à adresser impérativement à MNH SÉJOURS au minimum deux semaines avant le début du séjour.

3 - MODIFICATION

A- Avant le départ

MNH SÉJOURS peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. MNH SÉJOURS informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

B - Après le départ

Durant le séjour, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des Conditions météorologiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement MNH SÉJOURS sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Conformément à la loi, MNH SÉJOURS prendra alors en charge la différence de prix ou remboursera selon le cas.

4 - ANNULATION

A - De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de : **MNH SÉJOURS – 361 route des Domenges 73 800 Saint Pierre de Soucy** ou par email avec accusé de réception. C'est la date d'accusé de réception qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En cas de désistement à plus de 45 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de cinquante euro (50 €). Il est à noter que les frais d'annulation à plus de 45 jours avant le séjour ne sont pas pris en charge par notre assurance annulation.

A partir de 45 jours du séjour, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

- De 45 à 21 jours : 25% du montant total du séjour
- De 20 à 8 jours : 50 % du montant total du séjour
- De 7 à 2 jours : 75 % du montant total du séjour*
- A moins de 2 jours : 90 % du montant total du séjour

Association loi 1901 Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

Adresse postale : 361 route des Domenges 73 800 St Pierre de Soucy

Siège social : 626, rte des Granges – 73110 – Le Pontet 06 40 07 37 46

www.montagnesnaturehommes.org

contact@montagnesnaturehommes.org

N°SIRET : 537 911 067 00024

Code APE : 9499Z

N°TVA intracommunautaire : FR 85 537911067

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM073160001

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE – contrat n°4000714316/0

Responsabilité civile professionnelle : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, France – Police n° : 3 674 041 B

Si vous avez souscrit une assurance, son montant ne pourra pas vous être remboursé. Toute interruption volontaire du séjour de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

B - Du fait de MNH Séjours

MNH SÉJOURS peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre séjour si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint ; dans ce cas, MNH Séjours vous en informera au plus tard le 22 juin 2024
- les conditions de sécurité l'exigent ;
- en cas d'événements imprévisibles.

MNH SÉJOURS vous proposera dans la mesure du possible un séjour équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau séjour par MNH Séjours dans les meilleurs délais. En cas de refus de ce nouveau séjour, MNH Séjours remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

5 - PRIX

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au séjour qu'il a choisi, grâce à notre site internet et à la fiche technique. Nous mentionnons dans la fiche technique, ce qui est compris dans le prix et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les boissons, les visites de site, le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Les prix de nos séjours ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de notre documentation ou de l'affichage sur notre site internet. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire, au plus tard 30 j avant le départ. Les promotions et réductions ne sont ni cumulatives, ni rétroactives.

6 - RÈGLEMENT INTERNE DE MNH SÉJOURS (pour les séjours accueillant des mineurs)

Un séjour MNH SÉJOURS fait l'objet d'un accord entre trois parties : les parents responsables de l'enfant mineur (ou les tuteurs légaux de l'enfant), l'enfant mineur qui suit le séjour et MNH Séjours. Conformément aux dispositions du Code de la santé, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiant est interdite. Concernant la consommation d'alcool, MNH Séjours applique la réglementation en vigueur. L'introduction d'alcool sur le centre par les mineurs est formellement interdite. MNH SÉJOURS veille au respect de la santé publique des mineurs accueillis par une prévention des risques, une médiation systématique et un entretien avec le responsable légal en cas de comportement déviant (drogue, alcool, tabac, violence), mais aussi en s'assurant du comportement exemplaire des adultes présents. Ce positionnement éducatif peut amener le directeur du séjour à prononcer un renvoi, ceci afin de préserver la sérénité et la sécurité des enfants et adolescents. Le régime des temps libres est contrôlé et les enfants mineurs s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement. Le non-respect pendant le séjour du règlement interne de MNH SÉJOURS pourra entraîner le renvoi de votre enfant, sur décision de l'équipe de direction. Par conséquent, vous vous engagez à être en mesure d'accueillir votre enfant suite à ce renvoi. Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne sera accordé, et les frais de retour et d'accompagnement seront en outre facturés au représentant légal (ou à l'organisme ayant inscrit le mineur). MNH SÉJOURS conservera l'intégralité des sommes déjà versées, le solde devant être réglé dans les meilleurs délais. En inscrivant un enfant mineur à MNH Séjours, les parents, tuteurs ou représentants légaux ou responsables acceptent la mise en oeuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. MNH SÉJOURS décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un enfant mineur pendant la durée de son séjour à MNH Séjours. D'une manière générale, MNH Séjours déconseille vivement d'apporter des objets de valeur ou de les laisser dans les yourtes ou les tentes. MNH SÉJOURS se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est donc recommandé de confier ces objets à l'encadrement qui les restituera lors du départ.

Si le séjour devait être écourté pour des raisons de santé (maladie, accident), le responsable légal s'engage à prendre en charge son enfant, suite au rapatriement.

Association loi 1901 Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

Adresse postale : 361 route des Domenges 73 800 St Pierre de Soucy

Siège social : 626, rte des Granges – 73110 – Le Pontet 06 40 07 37 46

www.montagnesnaturehommes.org

contact@montagnesnaturehommes.org

N°SIRET : 537 911 067 00024

Code APE : 9499Z

N°TVA intracommunautaire : FR 85 537911067

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM073160001

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE – contrat n°4000714316/0

Responsabilité civile professionnelle : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, France – Police n° : 3 674 041 B

7 - DURÉE

D'une manière générale, les programmes se déroulent de l'après-midi du premier jour au matin du dernier jour. Toutefois, des horaires distincts de rendez-vous peuvent vous être donnés suivant les programmes. Ces indications figurent sur la fiche technique.

8 - RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE PRUDENCE

Une extrême prudence est recommandée au cours du séjour afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme non seulement pour vous-même, mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres au programme choisi. MNH SÉJOURS se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

9 - NIVEAUX TECHNIQUES ET PRATIQUES

La fiche technique spécifie clairement le niveau de difficulté de nos séjours et précise les documents éventuellement obligatoires pour certaines activités (certificat médical, brevet, licence, assurance, etc.).

10 - MATÉRIEL

Pour chaque séjour, une liste du matériel individuel vous est remise dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription. Important : tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages à l'extérieur du centre de MNH SÉJOURS, la responsabilité de MNH Séjours ne pouvant être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de MNH Séjours ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un séjour itinérant.

11 - PARTENAIRES

Pour certains séjours (sur sites ou en itinérances), MNH Séjours peut faire appel à des partenaires pour des activités spécifiques (visite de ferme, escalade, art ...). Ceux-ci sont toujours des professionnels, soigneusement sélectionnés pour la qualité de leur prestation. Ils travaillent dans le respect de notre cahier des charges garantissant la sécurité et la qualité de nos séjours.

12 – LES SEJOURS ITINERANTS

Nos séjours sont construits sous le signe de l'immersion dans la nature, de l'expérience et de l'aventure. Ils donnent aussi une large part à la découverte de l'environnement humain local. La pratique sportive est toujours présente mais ne constitue pas l'objectif en soi. Nos séjours supposent de chacun une bonne forme physique, un bon esprit de tolérance et d'équipe, ainsi que le goût de l'aventure. Vous trouverez les détails de vos séjours dans la fiche technique remise lors de l'inscription. Des impondérables (techniques, météorologiques et/ou autres) peuvent sur place obliger à modifier le parcours et/ou les horaires et/ou à inverser certaines étapes.

13 - ASSURANCES

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile de chacun. Il est donc indispensable de posséder une responsabilité civile pour participer à nos séjours. De même, il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation et d'interruption de séjour. En cochant la case correspondante sur le contrat, vous pouvez bénéficier d'une telle assurance auprès de MAIF-contrat raqvam collectivités.

Notre contrat auprès de la MAIF Associations et collectivités inclut une assurance assistance rapatriement – secours et recherches. Si vous souhaitez utiliser votre propre assistance, merci de nous indiquer le nom des compagnies d'assurance, leur adresse, ainsi que les n° des contrats. Dans ce cas, en cas de besoin, il vous appartiendra de réaliser les démarches auprès de celle-ci.

Un extrait de nos contrats d'assurance est fourni avec nos fiches techniques.

Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite.

Association loi 1901 Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

Adresse postale : 361 route des Domenges 73 800 St Pierre de Soucy

Siège social : 626, rte des Granges – 73110 – Le Pontet 06 40 07 37 46

www.montagnesnaturehommes.org

contact@montagnesnaturehommes.org

N°SIRET : 537 911 067 00024

Code APE : 9499Z

N°TVA intracommunautaire : FR 85 537911067

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM073160001

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE – contrat n°4000714316/0

Responsabilité civile professionnelle : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, France – Police n° : 3 674 041 B

14 - RÉCLAMATION

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs, à l'adresse suivante :

MNH SÉJOURS – 361, route des Domenges 73800 St Pierre de Soucy

15 - COORDONNEES BANCAIRES

IBAN FR76 1732 8844 0093 5723 6281 601

BIC SWNBFR22

DEV EUROS

RÉFÉRENCE À INDIQUER POUR TOUT PAIEMENT: nom du participant ou de la structure + mois et année de séjour

Association loi 1901 Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

Adresse postale : 361 route des Domenges 73 800 St Pierre de Soucy

Siège social : 626, rte des Granges – 73110 – Le Pontet 06 40 07 37 46

www.montagnesnaturehommes.org

contact@montagnesnaturehommes.org

N°SIRET : 537 911 067 00024

Code APE : 9499Z

N°TVA intracommunautaire : FR 85 537911067

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM073160001

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE – contrat n°4000714316/0

Responsabilité civile professionnelle : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, France – Police n° : 3 674 041 B

Assurance annulation - voyages - locations

Convention spéciale

Souscription - modification

Le présent avenant prévaut à compter de sa signature sur toutes dispositions qui lui seraient contraires et que contiendrait le contrat Raqvam Associations et Collectivités (conditions générales et particulières).

Notice explicative

Objet de la garantie

Au titre de la présente convention, l'association sociétaire, détentrice du contrat Raqvam Associations et Collectivités, souscrit, pour le compte du participant qui se voit dans l'obligation d'annuler son voyage, son séjour ou sa location avant son départ ou avant l'entrée en jouissance des locaux, une garantie ayant pour objet d'obtenir le remboursement des frais d'annulation contractuellement mis à sa charge par la collectivité organisatrice ou l'organisme prestataire (voyagiste ou organisme de location).

Conditions d'octroi de la garantie

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

1. le décès :

- a - du participant lui-même, de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs), de ses ascendants ou descendants en ligne directe ;
- b - de la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant ;
- c - des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2. Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours des personnes ci-dessus énumérées, à l'exception de celles mentionnées en 1. c.

3. La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

4. Le licenciement économique :

- du participant, de son conjoint, de son concubin, ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ;
- du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

5. Les complications d'une grossesse ou une grossesse conduisant à une contre-indication de déplacement, survenant dans les 6 premiers mois de grossesse.

6. La convocation devant un tribunal en tant que témoin ou juré d'assises pour une date se situant pendant votre séjour, sous réserve que la convocation n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.

7. La convocation en vue de l'adoption d'un enfant pour une date se situant pendant le séjour, sous réserve que la date n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.

8. La mutation professionnelle obligeant le participant à déménager entre la date de départ et la date de retour du séjour, sous réserve que la mutation n'ait pas été connue au moment de la souscription de la présente garantie et qu'elle ne soit pas consécutive à une demande de la part du participant.

9. La réquisition d'urgence du participant dans le cadre d'un service public, médical ou militaire.

10. La survenance d'un attentat, d'une émeute ou d'un acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour.

La garantie est acquise sous réserve que soient réunies les cinq conditions suivantes :

- l'événement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour,
- le ministère des Affaires étrangères français déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour,
- l'impossibilité pour l'organisateur du voyage de proposer un autre lieu de destination ou un séjour de substitution,
- la date de départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement,
- aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour dans les 30 jours précédant la réservation de votre voyage.

Association loi 1901 Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

Adresse postale : 361 route des Domenges 73 800 St Pierre de Soucy

Siège social : 626, rte des Granges – 73110 – Le Pontet 06 40 07 37 46

www.montagnesnaturehommes.org

contact@montagnesnaturehommes.org

N°SIRET : 537 911 067 00024

Code APE : 9499Z

N°TVA intracommunautaire : FR 85 537911067

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM073160001

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE – contrat n°4000714316/0

Responsabilité civile professionnelle : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, France – Police n° : 3 674 041 B

Exclusions

Outre les exclusions prévues aux articles 19 et 28 des conditions générales du contrat Raqvam Associations et Collectivités, la garantie ne peut s'exercer :

- pour tout fait, dommage ou faute dolosive provoqué intentionnellement par le participant ;
- pour la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat ;
- pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse préexistant à la souscription du contrat.

Étendue de la garantie dans le temps

La garantie est acquise de sa souscription, **qui doit intervenir à l'inscription au voyage ou séjour, ou à la réservation de la location**, jusqu'au moment du départ ou de l'entrée en jouissance des locaux. Elle ne s'exerce pas au cours du voyage, du séjour ou de la location.

Montant de la garantie

Sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

La cotisation versée en contrepartie de la souscription de la présente garantie, les frais d'adhésion qui restent dans tous les cas acquis à l'association sociétaire, ne sont pas remboursables.

Formalités de déclaration

Le participant ou ses ayants droit sont tenus, sous peine de déchéance :

- d'aviser, dans les 10 jours suivant la survenance de l'événement, l'association sociétaire, verbalement contre récépissé, ou par écrit ;
- de transmettre à l'association sociétaire tous les justificatifs nécessaires à la constitution du dossier ;
- **dans tous les cas, de transmettre une copie des conditions générales et particulières de vente ainsi que les originaux des factures de frais d'annulation et d'inscription établies par le voyageur ou l'organisme de location.**

Toute fausse déclaration intentionnelle de l'assuré, sur la date, les circonstances ou les conséquences apparentes d'un événement garanti, entraîne la perte de tout droit à indemnité.

Les modalités de souscription

La souscription

Pour souscrire, le sociétaire complète le document de souscription-modification (pages 3 et 4), et l'adresse à son pôle Associations et Collectivités de rattachement.

- Souscription pour l'ensemble des participants.

Il suffit de préciser : la date du séjour, la destination, le nombre de participants, le coût global de la prestation (somme des coûts unitaires).

- Souscription pour une partie seulement des participants.

Il est nécessaire de déclarer les bénéficiaires nominativement en complétant la page 2 du document.

La garantie annulation-voyages-locations ne peut pas être souscrite dans les **15 jours** précédant le début du voyage-séjour ou de la location.

Les modifications éventuelles

Le sociétaire qui reçoit des inscriptions complémentaires, alors qu'il a déjà souscrit la garantie annulation-voyages-locations, doit compléter un nouvel imprimé de souscription-modification.

Dans ce cas, rappeler les dates et la destination du séjour, préciser le nombre des nouveaux bénéficiaires, indiquer le coût global de la prestation qui leur est facturée.

Observation importante

Si la souscription initiale s'accompagnait d'une liste nominative, il convient de compléter la liste sans rappeler les personnes déclarées précédemment.

L'octroi de la garantie proposée par la convention est subordonné à l'envoi du questionnaire ci-joint complété et signé, et à l'accord des services du siège social. Après enregistrement, le détail de l'opération contractuelle que vous effectuez sera transcrit sur un document intitulé « conditions particulières » que vous recevrez sous quelques jours.

Association loi 1901 Montagnes, Nature et Hommes – Séjours

Adresse postale : 361 route des Domenges 73 800 St Pierre de Soucy

Siège social : 626, rte des Granges – 73110 – Le Pontet 06 40 07 37 46

www.montagnesnaturehommes.org

contact@montagnesnaturehommes.org

N°SIRET : 537 911 067 00024

Code APE : 9499Z

N°TVA intracommunautaire : FR 85 537911067

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM073160001

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE – contrat n°4000714316/0

Responsabilité civile professionnelle : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, France – Police n° : 3 674 041 B